

Département du Var

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SAINT CYR SUR MER**

Arrondissement de
TOULON

Canton
de Saint Cyr sur Mer

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

N° 2021-10

Nombre de Membres : 13

Séance du 24 mars 2021

En exercice : 13
Présents : 10
Exprimés : 11
Représenté : 1

L'an deux mille dix-huit, le 11 avril,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de SAINT CYR SUR MER

réuni à l'Espace Provence – 14, Boulevard Jean Jaurès, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Président.

OBJET :

**AFFECTATION DES
RESULTATS DE
L'EXERCICE 2020
RESIDENCE
AUTONOMIE
LA FALQUETTE**

Etaient présents : MM BARTHÉLEMY – BAIXE

MMES– COURTIER - DUVAL- GUIROU – MANOUKIAN – NEVIERE - ORSINI –
SAMAT – TROGNO

Etaient excusées : MMES ALIMI ET SCARSO

Etait représentée : MME de PISSY (procuration à MME ORSINI)

Assistent : MMES GALLERON, directrice du C.C.A.S., CONI, Directrice
de la résidence autonomie

Après examen, du Compte Administratif 2020 de la Résidence Autonomie La Falquette, il apparaît en résultat de fonctionnement un excédent cumulé de **21 074,69 €**.

Le président propose aux membres du Conseil, d'affecter cet excédent compte 110 « Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation de N+2 (2022).

Ainsi fait et délibéré,
Les Jour, Mois et An susdits

Pour Extrait Conforme,

La Vice Présidente du C.C.A.S.

Signature électronique

Pascale GUIROU